



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PEINTURE

Incinérateur EX24

Pourquoi tout n'est pas dit ?

Les faits : la direction nous enfumerait-elle ?

Des fumées toxiques, qui contiennent une substance chimique aux effets indésirables nombreux, s'échappent d'un incinérateur situé dans le bâtiment EX 24 depuis **septembre 2012**. Malgré les premières mises en garde de la maintenance, les premiers relevés de l'atmosphère ont seulement été réalisés en **octobre 2014**.

Afin de mesurer l'impact de cette affaire, les maintenanciers, soucieux de leur santé ainsi que celle de leurs collègues, ont tenu à solliciter l'intervention de toutes les organisations syndicales afin de leur faire part d'un scandale sanitaire.

L'inscription « **on va crever** » exprimée sur une affiche préconisant de laisser les portes fermées à proximité de l'incinérateur en dit long sur le mécontentement et l'appréhension de certains salariés.

Les questions et inquiétudes légitimes

L'opacité par laquelle quelques « responsables » ont occulté les avertissements des maintenanciers est tout simplement inadmissible.

Des réparations sont certes engagées mais nous avons bel et bien été floués **pendant plus de 2 ans**. Une telle négligence est inacceptable.

Quelles seront les conséquences dues à l'exposition nocive de ces vapeurs d'un bon nombre de salariés ? Nous l'ignorons.

Est-ce en dégradant la santé des salariés que l'UR peinture désire obtenir la fameuse distinction de l'usine excellente ? Nous ne voulons pas le croire !!!

L'action de la CFDT

La CFDT a décidé d'adresser un courrier à l'intention du directeur du site, du directeur de peinture, qui est également président du CHSCT ainsi qu'à l'inspection du travail.

Tel : 33 10 70
février 2015
n°11

Au verso de ce tract le courrier cité.

<http://www.cfdt-psa-sochaux.fr>



Sochaux, le 9 février 2015

M. Yvan Lambert
Directeur du site PSA de Sochaux

Copies :

M. Stéphane SUTTO Directeur UR Peinture
Président du CHSCT
M. Lamboley Inspecteur du travail

Monsieur,

Nous avons été informés la semaine dernière d'une situation que nous jugeons très critique sur l'Unité de Peinture.

L'exposition éventuelle d'un nombre de salariés (fabrication et maintenance) à des fumées toxiques attire notre plus grande attention.

L'incinérateur se situant dans le bâtiment EX24 aurait des fuites depuis septembre 2012 et libérerait des émanations extrêmement nocives pour la santé. Nous avons appris récemment la présence de **formaldéhyde** dans les vapeurs de l'incinérateur. Cet agent chimique est classé comme « **cancérogène certain** » par le centre international de recherche sur le cancer.

Nos sources font état d'un dépassement inquiétant des normes. Certaines mesures auraient seulement été effectuées en octobre 2014. Le résultat aurait abouti à un pic de 663mg/m³ pour une tolérance de 615mg/m³.

Il n'y aurait eu aucun contrôle minutieux de 2012 à 2014. Des rafistolages de l'installation auraient été réalisés en fin d'année 2014 pour tenter de colmater la brèche. La situation actuelle amène la direction de Peinture à réagir rapidement et à déplacer dans l'urgence le personnel de Maintenance. Des masques sont mis à la disposition des salariés œuvrant dans la zone sensible. De subites formations de sécurité (risques chimiques), sont étrangement imposées par la direction qui contraint le personnel concerné à apposer une signature sur la fiche Sécurité.

Précisons qu'une affiche collée sur une porte mentionne : « **Laissez les portes fermées, fumées toxiques** ».

Certains salariés se sont plaints depuis le début de la fuite d'irritations cutanées ainsi que de douleurs aux yeux.

Le plan d'actions soudainement appliqué interloque les salariés et provoque une réelle inquiétude. Le manque d'informations depuis le commencement de la fuite met certaines personnes dans un état de stress.

Nous vous demandons de vous expliquer devant les IRP.

Face à d'hypothétiques conséquences gravissimes sur la santé des salariés, nous vous demandons une présentation explicite du problème, de sa chronologie ainsi qu'un programme détaillé des démarches qui seront entreprises.

M. Jean François Berger

Délégué syndical CFDT